

**Direction : Direction des Ressources Humaines**

**Personnel**

**REF : DRH2005011**

**Signataire : CD/SV**

**OBJET : Personnel Communal : Année 2005 : Attributions vestimentaires.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 3 Novembre 1963, allouant au personnel, certains avantages vestimentaires,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il convient chaque année d'actualiser la liste des attributions vestimentaires mais aussi des montants des bons d'achat vestimentaire.

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Approuve le tableau des attributions vestimentaires tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Approuve le montant des bons d'achat vestimentaire attribué à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire.

60 636 - 020 (708 - 60636 - 020).

le Maire